



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 27 novembre 2024

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 21	Conseiller(s) absent(s) : 3
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 2	Votants : 23	

Date de la convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à vingt heures et six minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - BOURDEILLE Christian - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - OFFROY Patrick - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Thierry DIGUET à Isabelle LENOIR, Mylène ROUSSEL à Jean-Paul GARCIA ROBIN

Était absent sans pouvoir : Viviane DANSOU

DÉLIBÉRATION N° 02024_77: Centre Communal d'Action Sociale : versement anticipé d'une partie de la contribution communale

Entendu l'exposé de Madame Nathalie SPRUTTA-BOURGES, adjointe au Maire chargée des Finances et des Transports, relatif à la demande formulée par le Centre Communal d'Action Sociale du versement anticipé d'une partie de la contribution municipale au centre communal d'action sociale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Considérant la demande formulée par le Centre Communal d'Action Social en date du 14 octobre 2024 relative au versement anticipé d'une partie de la contribution 2025 de la commune.

Considérant la nécessité de permettre au CCAS de poursuivre ses activités ;

Considérant que ce versement anticipé n'engage pas le budget de la ville quant au montant définitif de la subvention 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025 de la commune, d'ouvrir sur l'exercice 2025, la subvention communale destinée au Centre Communal d'Action Sociale et de verser une avance sur la contribution 2025 de la commune ;

Précise que ce versement anticipé sera calculé en douzième sur la base du montant de contribution inscrite au budget 2024 et qui s'élève à 340 000 € ;

Décide en conséquence de permettre le versement d'une somme de 56 000,07 € correspondant à 2172 de la contribution inscrite au budget communal 2024 ;

Dit que ce versement interviendra dans le courant du 1^{er} trimestre 2025 à confirmation de la demande par le Centre Communal d'Action Sociale ;

S'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2025 de la commune (chapitre 65 – compte 657363)

Fait et délibéré en séance, le 27 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Nathalie SPRUTTA-BOURGES

Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN

